

VOS DEMARCHES D'URBANISME

EN LIGNE À PARTIR DU 1er JANVIER 2022



VOS DÉMARCHES EN LIGNE

LES CERTIFICATS D'URBANISME, DÉCLARATIONS PRÉALABLES, PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER ET PERMIS DE DÉMOLIR POURRONT ÊTRE DÉPOSÉS SOUS FORME NUMÉRIQUE.



PLUS SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ

LA DÉMATÉRIALISATION VIA LA PLATEFORME **WWW.GEOPERMIS.FR** FACILITE L'INSTRUCTION DES DEMANDES, LIMITE LES DÉPLACEMENTS ET PERMET UN SUIVI DE L'AVANCÉE DE LA DEMANDE JUSQU'À LA DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (GRATUIT).



LA COMMUNE ET LE SIAU VOUS ACCOMPAGNENT

ET RESTENT À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE AIDE AU DÉPÔT DES DEMANDES. SIAU : TÉLÉPHONE (03 82 82 59 26) • EMAIL (SIAU@CC-CE.COM). PERMANENCE PUBLIQUE : MARDI ET JEUDI DE 08H45 À 11H45.

Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme - SIAU

5 Rue Saint-Exupéry • 57570 CATTENOM

Plus d'informations également sur www.ccce.fr

